

NOUVELLE-CALEDONIE

-----  
GOUVERNEMENT  
-----

Nouméa, le 18 MAR. 2014

N° 3040- 15 /GNC/SG14

## RAPPORT AU CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

**Objet :** Gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2012.

### 1. INTRODUCTION

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Par délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est destiné aux actions relatives aux déchets présentant un risque pour l'environnement, comme l'élimination de stocks historiques orphelins, l'aide à la mise en place de filières réglementées ou l'étude de gisements. Il ne se substitue pas aux réglementations existantes dans le domaine des déchets, telles que la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou les réglementations provinciales relatives aux déchets. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces et les communes. Les demandes éligibles peuvent concerner des filières réglementées ou non, le comité ayant constaté que les actions réalisées dans le cadre de filières non réglementées nécessitent plus fréquemment des aides, la réglementation de la filière permettant une autogestion de celle-ci.

Conformément à l'article 7 de la délibération n° 365 modifiée du 3 avril 2003 un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté au congrès chaque année. Ce bilan doit faire ressortir la nature, le montant des ressources et leur emploi, ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

Tel est l'objet du présent rapport.

## 2. RESSOURCES DU FONDS

Les recettes du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions de son origine au 31 décembre 2012 s'élevaient à :

- en recettes réelles : **1 113 444 699 F CFP** dont 207 451 688 F CFP au titre de l'année 2012,
- en inscriptions budgétaires : **1 002 149 901 F CFP** dont 199 000 000 F CFP au titre de l'année 2012.

Le détail des inscriptions budgétaires et des recettes réelles est présenté dans la figure 1 ci-dessous.

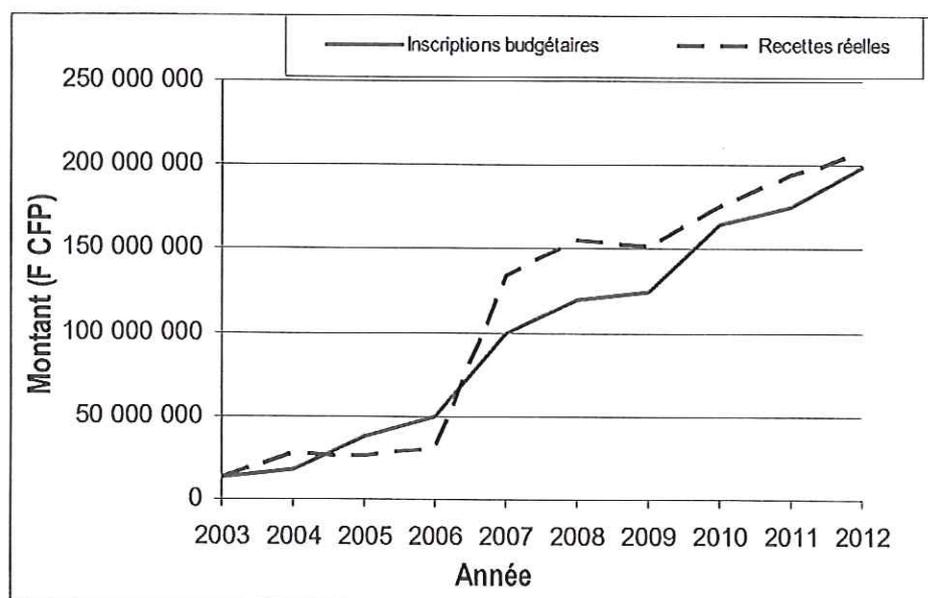


Figure 1 – Suivi des inscriptions budgétaires et des recettes réelles de la TAP

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions est exigible sur 8 types de produits importés mais n'est activée que sur certains. Le tableau ci-dessous reprend dans le détail les produits concernés :

| Type de produits   | Exigible | Activé |
|--|----------|--------|
| Huile lubrifiante (positions 2710.19.91 à 2710.19.99)            | X        | X      |
| Pneumatique neuf en caoutchouc (position 4011)                   | X        | X      |
| Pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc (position 4012)       | X        | X      |
| Chambre à air en caoutchouc (position 4013)                      | X        |        |
| Boîte en aluminium pour le conditionnement (position 7612.90.10) | X        |        |
| Bouchon, capsule... (position 8309)                              | X        |        |
| Pile et batterie de pile (position 8506)                         | X        | X      |
| Accumulateur électrique (position 8507)                          | X        | X      |

Jusqu'en 2007, seules les huiles lubrifiantes avaient été activées par adoption de la délibération n° 367 du 3 avril 2003 portant modification du tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie.

L'augmentation significative des recettes de la TAP à partir de l'année 2007 (cf. figure 1), correspond à l'adoption de la délibération n° 253 du 28 décembre 2006 *portant modification du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie* et activant la TAP aux marchandises suivantes : pneumatiques neufs ou rechapés, piles et batteries de piles électriques et accumulateurs électriques. En 2008 et 2009, on constate une stabilisation des recettes, puis une augmentation progressive depuis 2010.

### 3. EMPLOI DU FONDS

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé au 31 décembre 2012 s'élève à 597 576 043 F CFP dont 16 000 000 F CFP au titre de l'année 2012.

Les subventions affectées à chaque demandeur, par année, se répartissent comme présenté dans la figure 2 ci-dessous :

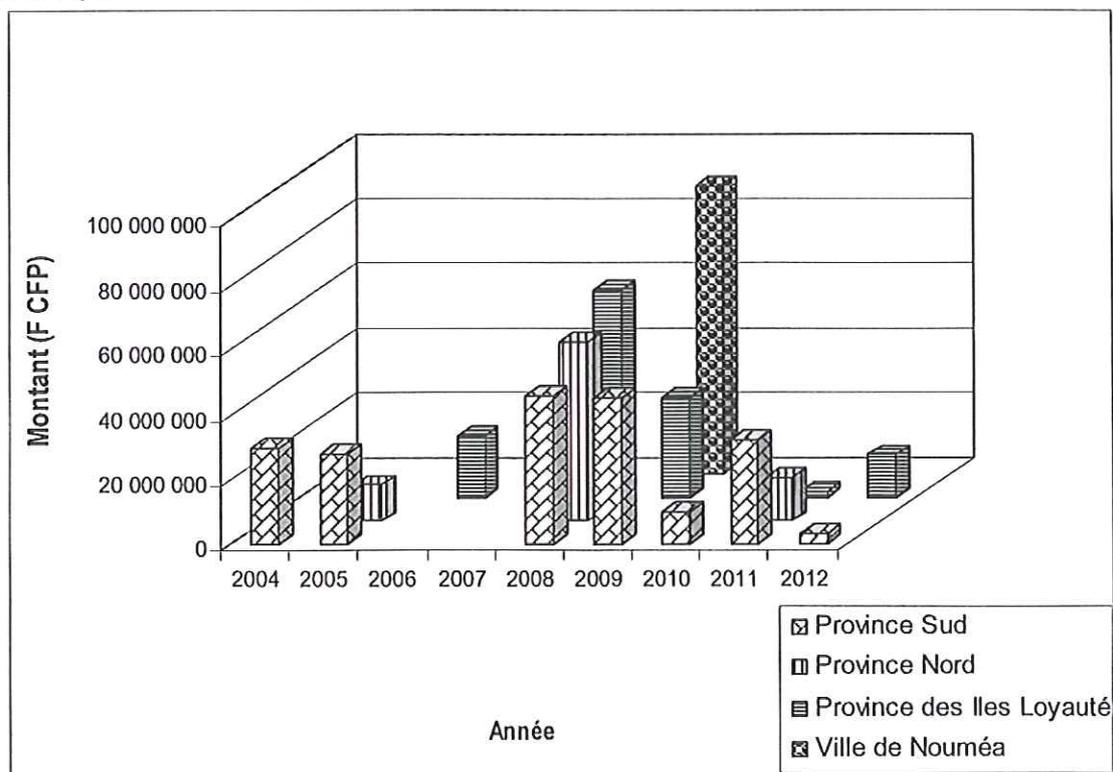


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

Il est à noter que celui-ci a répondu favorablement à la quasi-totalité des demandes, excepté dans les cas présentés ci-dessous :

- 2004 : financement partiel du programme de la province Sud, une partie de la demande concernant une filière non encore règlementée ;
- 2005 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2006 : financement partiel du programme de la province des îles Loyauté afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;
- 2008 : financement partiel du programme de la province Sud afin d'équilibrer les dépenses et les recettes du fonds ;

- 2009 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;  
financement partiel du programme de la ville de Nouméa, la demande ne justifiant pas une nouvelle intervention du comité (action ayant déjà été subventionnée de façon significative par le comité au cours de la même année) ;
- 2010 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;
- 2011 : financement partiel du programme de la province Sud, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration ;  
financement partiel du programme de la province Nord, certaines demandes ne rentrant pas dans le cadre des actions éligibles au fonds TAP ou n'étant pas assez avancées dans leur élaboration.

Le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni deux fois en 2012, en avril à Lifou et en septembre à Nouméa.

Lors du comité de septembre se tenant à Nouméa, a été organisée la visite du centre de stockage des déchets inertes de Koutio-Koueta. De telles visites sont organisées afin de permettre aux membres de mieux appréhender les actions réalisées.

### 3.1 Financements accordés à la province des îles Loyauté

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province des îles Loyauté est de **156 958 242 F CFP**. Cette somme se répartit comme suit :

| Année | Somme (F CFP) | Action  | Résultats   |
|-------|---------------|---|---|
| 2006  | 17 543 242    | Soutien à la mise en place d'une filière :<br>- traitement des huiles usagées (HU),<br><br>- élimination des batteries usagées (BU),<br><br>pour préparer la transition vers une filière réglementée. | => Opération terminée pour un montant total de <b>10 417 732 F CFP</b> .<br><br>=> Opération terminée pour un montant total de <b>7 125 510 F CFP</b> .<br><br>=> Délibération n° 2007-60/API adoptée le 30 août 2007.<br><br>=> Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007. |

| Année | Somme (F CFP)   | Action   | Résultats  |
|-------|---|--|--|
| 2007  | 30 000 000  | Soutien à la mise en place d'une filière :<br>- traitement des véhicules hors d'usage (VHU),<br>pour préparer la transition vers une filière réglementée.  | L'opération n'ayant pu se mettre en place, cette subvention a été réaffectée au projet de la province des îles Loyauté présenté courant 2008 devant le comité.   |
| 2008  | 64 115 000 complétés par la réaffectation des 30 000 000 <sup>1</sup> | Soutien à la mise en place :<br>- de la gestion d'un centre de tri et transit des déchets autres que les déchets ménagers sur Lifou (aide sur 1 <sup>ère</sup> année de fonctionnement),<br><br>- d'une opération de communication.<br><br>Soutien à la mise en place d'opérations :<br>- élimination de métaux en mélange,<br>- élimination de canettes en aluminium,<br>- élimination de déchets encombrants,<br>- élimination de VHU,<br>- élimination de batteries usagées au plomb (AUP),<br>- élimination d'HU et de filtres à huiles usagés,<br>- élimination de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). | => Opérations terminées pour un montant liquidé total de 110 503 128 F CFP (84 196 657 F CFP → collecte des déchets & 26 306 471 F CFP → traitement des déchets) dont 94 115 000 F CFP financés par le fonds TAP.<br><br>=> Opération non réalisée car non nécessaire pour l'instant.<br><br>volume traité : 105,51 t<br>volume traité : 2,168 t<br><br>volume traité : 82,88 t<br><br>volume traité : 56 unités<br>volume traité : 49,2 t<br><br>volume traité : 27,2 t<br><br>volume traité : 34 t |

<sup>1</sup> Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 22 juin 2007 pour la mise en place d'une filière de traitement des VHU et qui a été réaffectée au comité du 19 septembre 2008.

| Année | Somme (F CFP)  | Action  | Résultats  |
|-------|--|---|--|
| 2009  | <b>30 700 000</b><br>(subvention d'origine 50 700 000)   | Soutien à la mise en place :<br>- d'un centre de tri et transit des déchets sur Ouvéa, Maré et Tiga (achat des équipements),<br><br>- d'une filière d'élimination des piles usagées (PU). | => Etudes réalisées pour Ouvéa ; démarrage des travaux en 2011. Du fait des retards cumulés sur les projets Maré et Tiga, la province des îles Loyauté a demandé à les annuler. Une fois les projets suffisamment avancés, la province refera une demande.<br><br>=> Opération sur les PU en cours ; opération étendue aux HU, pneumatiques usagés et AUP (cf. année 2011 du tableau & commentaire page suivante). |
| 2011  | <b>1 600 000</b> complétés par la réaffectation d'une partie des <b>10 700 000<sup>2</sup></b> | Soutien à la mise en place :<br>- d'un observatoire des déchets à l'échelle du territoire,<br><br>- de filières d'élimination des pneumatiques usagés, AUP et HU.                         | => Opération terminée pour un montant de 11 700 000 F CFP dont 4 800 000 F CFP financés par le fonds TAP (3 provinces confondues).<br><br>=> Opérations non encore lancée.   |
| 2012  | <b>13 000 000</b>  | Soutien à la mise en place d'une opération d'élimination d'un stock historique de VHU   | → Opération terminée pour un montant de 13 000 000 F CFP   |

En 2010, la province des îles Loyauté a demandé la prolongation de la date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celle-ci lui a été accordée. La prolongation était due au retard sur le projet de centre de tri et de transit de Lifou et sur les opérations d'élimination, retard lié d'une part à l'annulation des élections provinciales en 2009 (report du lancement du chantier) et d'autre part à la résiliation du contrat de l'entreprise chargée du gros œuvre.

En 2011, la province des îles Loyauté a demandé la réaffectation d'une partie de la subvention attribuée en 2009 à la mise en place d'une filière d'élimination des piles usagées, réaffectation qui lui a été accordée. En effet, le coût de l'action sur les PU ayant été moins élevé que prévu, la province des îles Loyauté a souhaité utiliser le reliquat pour la réalisation d'actions similaires sur les HU, les AUP et les pneumatiques usagés.

En 2012, la province des îles Loyauté a demandé la suppression des actions concernant les centres de tri et de transit de Maré et Tiga (montant de 20 000 000 F). Le projet de centre de tri et de transit d'Ouvéa, pour lequel la province a demandé la prolongation du délai de réalisation de l'action à fin décembre 2013, est maintenu (montant de 20 000 000 F).

<sup>2</sup> Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 2 décembre 2009 pour la mise en place d'une filière d'élimination des PU et qui a été réaffectée partiellement lors du comité du 7 juin 2011.

Filières réglementées :

- Délibération n 2007-60/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle depuis 2008.
- Délibération n° 2007-61/API adoptée le 30 août 2007 relative à l'élimination des batteries usagées : la filière est en train de se mettre en place.

### 3.2 Financements accordés à la province Nord

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Nord est de **79 100 000 F CFP**. Cette somme se répartit comme suit :

| Année | Somme (F CFP) | Action   | Résultats   |
|-------|---------------|--|---|
| 2005  | 11 000 000    | Soutien à la mise en place d'une filière :<br>- traitement des huiles usagées,<br><br>dans la perspective de la parution de la délibération relative à l'élimination des huiles usagées.   | => Refus des distributeurs de mettre en place les points de collecte (filière envisagée de type mixte) ; la filière n'a donc pas pu être mise en place ; la somme est redéployée sur le projet « huiles usagées » de l'année 2008.<br>=> Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006.  |
| 2008  | 55 000 000    | Soutien à la mise en place d'une filière :<br>- traitement des huiles usagées.<br><br>Soutien à la mise en place d'opérations :<br>- élimination de piles usagées,<br><br>- élimination de VHU,<br><br>- élimination de batteries usagées. | => Opération terminée pour un montant de 14 000 000 F CFP (collecte et traitement) et de 6 000 000 F CFP (équipement des communes en PAV).<br><br>=> Opération terminée pour un montant de 9 000 000 F CFP (collecte, traitement et équipement des communes en PAV).<br><br>=> Collecte en cours : 424 VHU sur 11 communes (dont Belep) + bac de la Ouaième ; restent 4 communes ; montant total de 12 675 000 F CFP (engagé) dont 11 000 000 F CFP financés par le fonds TAP<br>=> Opération terminée pour un montant de 9 000 000 F CFP |

|      |            |   |   |
|------|------------|---|---|
|      |            | Soutien à la mise en place d'une étude :<br>- élimination des <b>déchets dangereux</b> .  | (collecte, traitement et équipement des communes en PAV).<br><br>=> Etude terminée pour un montant de 4 410 000 F CFP.  |
| 2011 | 13 100 000 | Soutien à la mise en place d'opérations :<br>- élimination de <b>pneumatiques usagés</b> .<br><br>Soutien à la mise en place :<br>- <b>d'un observatoire des déchets</b> à l'échelle du territoire. | => Opération en cours (consultation pour la collecte et le traitement des PU courant du dernier trimestre 2012).<br><br>=> Opération terminée pour un montant global de 11 700 000 F CFP dont 4 800 000 F CFP financés par le fonds TAP (3 provinces confondues). |

En 2011, la province Nord a demandé la prolongation de la date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celle-ci lui a été accordée. La prolongation était due à un retard sur toutes les opérations suite à un manque de moyens humains.

En 2012, la province Nord a demandé à nouveau la prolongation de la date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celle-ci lui a été accordée.

Filières réglementées :

- Délibération n° 59-2006/APN adoptée le 14 avril 2006 relative à l'élimination des huiles usagées : pas d'information supplémentaire sur l'avancée de la mise en place de cette filière à ce jour.

### 3.3 Financements accordés à la province Sud

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la province Sud est de 241 350 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

| Année | Somme (F CFP) | Action  | Résultats   |
|-------|---------------|---|---|
| 2004  | 29 730 000    | Soutien à la mise en place d'une filière :<br>- traitement des <b>huiles usagées</b> ,<br><br>- élimination des <b>accumulateurs usagés</b> . | => Convention d'analyse des huiles mise en place pour un montant total de 2 500 000 F CFP.<br>=> Exportation de 255 tonnes d'accumulateurs pour un montant total de 17 300 000 F CFP.<br>=> Délibération n° 14-2005/APS |

|  |  |  |                         |
|--|--|--|-------------------------|
|  |  |  | adoptée le 26 mai 2005. |
|--|--|--|-------------------------|

| Année | Somme (F CFP)   | Action  | Résultats  |
|-------|---|---|--|
| 2005  | 27 700 000  | <p>Soutien à la mise en place d'une filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination des <b>pneumatiques usagés</b>,</li> <li>- élimination des <b>accumulateurs usagés au plomb</b>.</li> </ul> <p>Pour préparer la transition vers une filière réglementée.</p> | <p>=&gt; Redéploiement sur l'élimination de pneumatiques et de VHU puis de piles et VHU ; élimination de piles terminée pour un montant total de 6 860 000 F CFP ; opération d'exportation de carcasses de VHU avec la société EMC terminée pour un montant total de 10 000 000 F CFP.</p> <p>=&gt; Opération terminée pour un montant total de 8 800 000 F CFP.</p>   |
| 2008  | 88 820 000 complétés par le trop perçu de 11 180 000 <sup>3</sup> | <p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité « déchets dangereux diffus »,</li> <li>- d'une mission de préfiguration d'un éco-organisme.</li> </ul>   | <p>=&gt; Etude réalisée par G&amp;O Consult pour un montant total de 10 867 500 F CFP ; points abordés : gisements, producteurs, diagnostic des offres de traitement, possibilités de traitements en fonction des déchets, pré faisabilité d'une cellule de classe 1 en province Sud.</p> <p>=&gt; Opération effectuée par Eco emballages pour un montant total de 31 119 165 F CFP (missions : assistance de TRECODEC pour la mise en place des 5 filières réglementées en province Sud ; assistance à la mise en place d'une filière de gestion des déchets d'emballage)</p> |

<sup>3</sup> Dans le bilan de la province Sud, fourni lors du comité du 2 juin 2008, est apparu un reliquat de 11 180 000 F CFP sur la globalité des subventions versées depuis 2004. Il a été décidé de soustraire cette somme aux montants attribuables à la province Sud lors du comité du 2 juin 2008 (montant de 100 MF CFP demandé).

| Année           | Somme<br>(F CFP)  | Action   | Résultats   |
|-----------------|---|--|---|
| 2008<br>(suite) | 88 820 000<br>complétés par<br>le trop perçu<br>de<br>11 180 000 <sup>3</sup> | <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination d'un stock historique de piles usagées du centre hospitalier territorial (CHT) de Nouvelle Calédonie,</li> <li>- élimination d'un stock historique de déchets ménagers spéciaux du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de l'agglomération de Nouméa,</li> <li>- élimination d'un stock historique de VHU (2008 à 2011)</li> <li>- élimination de boues souillées aux hydrocarbures.</li> </ul> | <p>=&gt; <i>Inclus à l'opération d'élimination des stocks historiques de piles et d'accumulateurs autres qu'au plomb de la province Sud ; cette subvention a été réaffectée au projet de la province Sud d'élimination de boues souillées aux hydrocarbures.</i></p> <p>=&gt; <i>L'opération n'ayant pu se mettre en place (abandon du SIVU), cette subvention a été réaffectée au projet de la province Sud présenté courant 2009 devant le comité.</i></p> <p>=&gt; <i>Opération réalisée sur l'ensemble de la province Sud (12 communes) totalisant 2814 VHU (collecte et traitement) pour un montant globale de 54 155 225 F CFP.</i></p> <p>=&gt; <i>Le comité souhaite que la province Sud réitère la demande car les nouvelles échéances ne sont pas connues ; cette subvention est donc annulée (33 000 000 F CFP<sup>4</sup>).</i></p> <p>=&gt; <i>Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</i></p> <p>=&gt; <i>Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</i></p> <p>=&gt; <i>Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</i></p> <p>=&gt; <i>Délibération n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</i></p> <p>=&gt; <i>Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008.</i></p> |

<sup>4</sup> Le montant total correspond aux 30 000 000 F CFP initialement prévus, plus les 3 000 000 F CFP réaffectés.

| Année | Somme (F CFP)   | Action  | Résultats   |
|-------|---|---|---|
| 2009  | 45 000 000 complétés par la réaffectation des 22 000 000 <sup>5</sup> | <p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une étude de faisabilité du traitement de déchets de type DEEE,</li> <li>- d'une étude de caractérisation de déchets ménagers.</li> </ul> <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination d'un stock historique de batteries de condensateurs au pyralène/PCB,</li> <li>- élimination d'un stock historique de VHU,</li> <li>- élimination d'un stock historique de déchets dangereux diffus.</li> </ul> | <p>=&gt; Etude réalisée par G&amp;O Consult pour un montant global de 5 439 000 F CFP dont 3 000 000 F CFP financés par le fonds TAP ; points abordés entre autre : importations d'équipements électriques et électroniques (EEE), gisements estimés de DEEE, écarts entre les ménages et les professionnels.</p> <p>=&gt; Etude terminée pour un montant de 7 000 000 F CFP dont 2 000 000 F CFP financés par le fonds TAP.</p> <p>=&gt; Opération terminée pour un montant global de 14 733 240 F CFP. Au total une soixantaine de batteries traitées pour un poids de 1,5 tonne.</p> <p>=&gt; voir le bilan fait pour la subvention de 2008.</p> <p>=&gt; Opération reportée par manque de moyens humains ; cette subvention a été <u>réaffectée</u> au projet de la province Sud d'élimination de stock de batteries de condensateurs au pyralène/PCB et aux projets présentés par la province début 2010 devant le comité.</p> |

<sup>5</sup> Cette somme correspond à la somme engagée lors du comité du 2 juin 2008 pour l'opération d'élimination de déchets ménagers spéciaux du SIVU (22 MF) et qui a été réaffectée au comité du 2 décembre 2009.

| Année | Somme (F CFP)   | Action   | Résultats  |
|-------|---|--|--|
| 2010  | 15 000 000 complétés par la réaffectation des 13 000 000 <sup>6</sup> | <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination d'un stock historique de DEEE,</li> <li>- élimination d'un stock historique de VHU.</li> </ul> <p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une étude d'opportunité d'implantation d'un centre de tri de déchets d'emballages à l'échelle territoriale.</li> </ul> | <p>=&gt; <i>Le comité souhaite que la province Sud réitère la demande car les nouvelles échéances ne sont pas connues ; cette subvention est donc <u>annulée</u> (15 000 000 F CFP<sup>7</sup>).</i></p> <p>=&gt; =&gt; <i>voir le bilan fait pour la subvention de 2008.</i></p> <p>=&gt; 1<sup>ère</sup> phase de l'étude achevée : un centre de tri de déchets d'emballages situé en province Sud (au plus proche de la majeure partie du gisement) et un centre de mise en balles situé en province Nord (optimisation des volumes à transporter au centre de tri).</p> <p>=&gt; 2<sup>ème</sup> phase de l'étude : en cours ; 1<sup>er</sup> rapport transmis par le prestataire ; la PS est en attente des réponses à ses remarques.</p> |
| 2011  | 32 500 000  | <p>Soutien à la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un observatoire des déchets à l'échelle du territoire.</li> </ul> <p>Soutien à la mise en place d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élimination d'un stock historique de produits phytosanitaires (opérations 2011 et 2012),</li> </ul>   | <p>=&gt; Opération terminée pour un montant global de 11 700 000 F CFP dont 4 800 000 F CFP financés par le fonds TAP (3 provinces confondues).</p> <p>=&gt; opérations terminées pour un montant global de 15 000 000 F CFP chacune.<br/>2011 : 5,1 tonnes de déchets traités ;<br/>2012 : 4,2 tonnes de déchets traités.</p>   |
| 2012  | 3 000 000   | Soutien à la mise en place d'une étude d'évaluation de la REP  | → Opération lancée   |

<sup>6</sup> Cette somme correspond à une partie de la somme engagée lors du comité du 2 décembre 2009 pour l'opération d'élimination de déchets dangereux diffus (20 MF) et qui a été réaffectée au comité du 28 avril 2010.

<sup>7</sup> Le montant total correspond aux 5 000 000 F CFP affectés lors du comité du 28 avril 2010, plus les 10 000 000 F CFP réaffectés.

En 2009 et 2010, la province Sud a fait plusieurs demandes de réaffectations et une demande de prolongation de date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2008. Celles-ci lui ont été accordées. Les réaffectations étaient dues soit à l'abandon du projet suite au retrait d'un partenaire, soit à l'absence de moyens humains. La prolongation était due au retard sur le projet concernant les boues souillées aux hydrocarbures.

En 2011, la province Sud a fait une demande de prolongation de date d'échéance de la convention relative aux sommes attribuées en 2009, qui lui a été accordée. La prolongation a été due au retard pris sur le projet concernant le stock historique de batteries et condensateurs aux PCB/pyralène, pour des raisons de non-conformité réglementaire du premier prestataire retenu. De plus, considérant les nouveaux délais présentés par la province pour les actions concernant les boues souillées aux hydrocarbures et le stock historique de DEEE, le comité a proposé l'annulation de ces deux actions.

Filières réglementées :

- Délibération n° 02-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des pneumatiques usagés : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibération n° 03-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des piles et accumulateurs usagés à l'exception des accumulateurs au plomb : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibération n° 04-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à la gestion des accumulateurs usagés au plomb : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibérations n° 14-2005/APS du 26 mai 2005 modifiant la délibération n° 2001-2005/APS du 15 février 2005 et n° 05-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des huiles usagées : la filière est en place et opérationnelle ;
- Délibération n° 06-2008/APS adoptée le 10 avril 2008 relative à l'élimination des véhicules hors d'usage : la filière est en place et opérationnelle.

Des projets de filières réglementées concernant les DEEE, les emballages et les déchets dangereux diffus sont toujours en cours.

### 3.4 Financements accordés à la ville de Nouméa

Depuis l'origine du fonds, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions engagé pour la ville de Nouméa est de 89 000 000 F CFP. Cette somme se répartit comme suit :

| Année | Somme (F CFP) | Action   | Résultats   |
|-------|---------------|--|---|
| 2009  | 89 000 000    | Soutien à une opération de <b>traitement des huiles</b> dans le cadre de la <b>réhabilitation de la « fosse à huile »</b> du centre d'enfouissement de Ducos.<br><br>Soutien à la mise en place d'une opération d'élimination d'un stock historique de <b>produits chimiques destinés à la lutte antivectorielle</b> . | => <b>Réhabilitation terminée.</b><br><b>Montant liquidé 561 100 000 F CFP ;</b><br><b>liquidation des versements du fonds TAP pour un montant de 81 000 000 F CFP.</b><br><br>=> <b>Stock historique éliminé par la société SOCADIS, autorisée à exporter ce type de produit ;</b><br><b>montant liquidé</b> |

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  |  |  | <p>5 460 414 F CFP ; un plan de gestion de ces produits pour les années futures a été fourni par la mairie de Nouméa et les compléments de réponses demandés par le comité (actions de réduction des volumes, conditions de stockage des déchets) ont été fournis lors du comité du 11 avril 2012.</p> |
|--|--|--|--|

#### 4 DISPONIBILITE DU FONDS

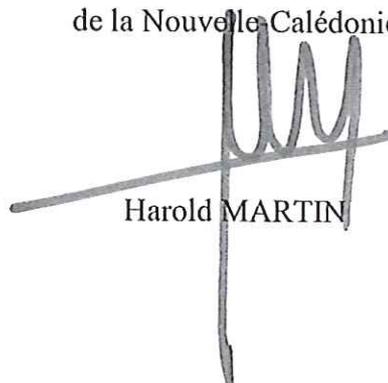
Le montant disponible pour le premier comité de 2013 sera de 203 000 00 F CFP inscrits au budget primitif auxquels s'ajouteront :

- 589 124 355 F CFP de reports non engagés en 2012,
- 8 451 688 F CFP de recettes excédentaires 2012 par rapport à l'inscription budgétaire, sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2013 du montant exact de cet excédent.

Le montant global pour l'année 2013 s'élèverait donc à un total de 627 468 413 F CFP (sous réserve de l'adoption au budget supplémentaire 2013 du montant exact de l'excédent 2012).

Il est important de noter que dans le cadre du projet d'évolution du fonds TAP, il est prévu d'utiliser les ressources du fonds à hauteur de 300 000 000 F CFP sur 5 ans (2011-2015) pour la réalisation de projets d'ampleur territoriale.

Le président du gouvernement  
de la Nouvelle Calédonie



Harold MARTIN